

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	*	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 19 Septembre.

Tous les journaux racontent que M. le maréchal Canrobert, pendant la revue de dimanche dernier, se trouvait à côté du Maréchal président de la République. Cette place d'honneur était digne du vaillant soldat de Zaatcha et de St-Privat; mais elle ne conviendra jamais à un candidat du parti de l'invasion. M. le maréchal Canrobert sait mieux qu'un autre que Bazaine n'a trahi la France que pour restaurer l'Empire. Il ne peut donc étendre sa reconnaissance et ses regrets personnels jusqu'à couvrir de son nom les prétentions bonapartistes. M. le maréchal Canrobert se souviendra qu'il a été élevé sous la Restauration à l'école des fils des chevaliers de St-Louis, créée à Senlis, par M^{me} la duchesse d'Angoulême. Il se souviendra que toute la presse libérale a salué avec éclat ses premiers faits d'armes. Il se souviendra que, si la monarchie traditionnelle qu'il aurait noblement servie a été impossible, il n'y a d'honorable et de vrai que le gouvernement de la nation par la nation elle-même dans les voies conservatrices. Ce sont là trois raisons de penser que M. le maréchal Canrobert ne viendra pas courber le dos dans le Lot, pour que ses vigoureuses épaules servent de marchepied aux tristes adhérents d'une coalition vaincue à l'avance. S'il est candidat, il n'acceptera aucune estampille, et il restera sans phrases et sans compromissions..... le maréchal Canrobert.

D'après le Français, qui n'est pas suspect, on affirme, dans les régions ministérielles, que le gouvernement ne songe pas à offrir de compensation à M. Habeneck, et l'on déclare en outre que M. Habeneck, n'étant pas fonctionnaire depuis cinq ans, ne peut toucher partie de ses appointements. Cette double décision aurait été annoncée par M. de Marcère, à un ami de l'ancien sous-préfet de Carpentras. Voilà une décision qui devrait rassurer beaucoup d'honnêtes gens que l'on trompe sur les véritables tendances de la politique ministérielle. Le gouvernement actuel a renvoyé un de ses fonctionnaires indignes. Sous l'empire, au contraire, l'indignité était un titre d'avancement. Quand un préfet se rendait coupable de tous les attentats à la liberté électorale, on le choyait, on le fêtait, on le poussait et on le décorait.

On lit dans la France :

L'histoire se préoccupera médiocrement de savoir quel intermédiaire a été employé par le prince de Bismarck pour saisir l'opinion publique de l'Europe des projets du parti militaire prussien en 1875.

Ce qui paraît indiscutable, c'est que les mangeurs de Français, comme on les appelle à Berlin, voulaient une nouvelle guerre, et que le chancelier allemand était opposé à cette agression sans cause. Les Russes désirent nous avoir préservés à cette époque, le prince de Bismarck affirme que leur action pacificatrice était inutile. Ce sont là des débats, qui marquent la fragilité actuelle de l'alliance des trois empereurs, et qui ont surtout un intérêt rétrospectif pour ceux qui raconteront à l'avenir l'œuvre et la vie du prince de Bismarck.

Laissons marcher le temps; laissons les événements s'accomplir en Orient et ailleurs. Durant ces crises restons calmes, travaillons, réparons nos forces. Notre patrie vivra soit qu'elle s'appelle République, soit qu'elle s'appelle Monarchie constitutionnelle. Elle ne pourrait mourir que si, une nouvelle fois, elle s'appelait Empire.

Revue de Vincennes

La 17^e brigade est appuyée contre la route de l'artillerie; les 10^e, 11^e, 16^e brigade, le 6^e bataillon de chasseurs et la légion de gendarmerie mobile, ont fait halte derrière le polygone. La 17^e division et le 11^e bataillon de chasseurs se sont arrêtés près du Belvédère et du lac de Gravelle. Trois ambulances sont disposées: l'une à l'angle nord-est du polygone, la deuxième contre le bâtiment couvert, la troisième auprès du bouquet de bois situé à gauche du 5^e cuirassiers.

A onze heures et demie les tribunes réservées aux invités sont déjà occupées. Celle réservée au corps diplomatique, ainsi que celles réservées à la presse, se remplissent un peu plus tard. A une heure, arrivent M^{me} la maréchale de Mac-Mahon et les hauts personnages qui doivent prendre place dans la tribune d'honneur.

A midi, les troupes viennent occuper les places qui leur sont destinées et se rangent en bataille dans l'ordre suivant :

4^e CORPS D'ARMÉE

Général de division Deligny.

Cavalerie : Général Carrelet. — 2 lignes.

Infanterie : 7^e division, général Lefebvre; 8^e division, général Jeanningros. — 4 lignes.

Artillerie divisionnaire. — 2 lignes,
Réserve d'artillerie : Général de division Lafaille. — 2 lignes.

Derrière celle-ci, la 4^e et la 1^{re} division de cavalerie, généraux de Connemains et Thornton. — 2 lignes.

CORPS D'ARMÉE DE PARIS

Général Aymard.

6^e Division, général Bauer; 9^e division, général de Colomb. — 2 lignes.

Artillerie divisionnaire. — 2 lignes.
Brigade de la réserve : Général Filippi. — 1 ligne.

A droite de celle-ci se placent les officiers sans troupes de l'armée active, de réserve et de l'armée territoriale; ils sont formés sur quatre rangs, près de la clôture du champ de tir.

L'effectif est de 45,000 hommes et de 9,500 chevaux.

Les troupes sont admirables et il est impossible de distinguer les réservistes de leurs camarades. Tous ont le teint bronzé par le soleil auquel ils ont été exposés pendant les grandes manœuvres.

A deux heures moins un quart, les officiers généraux non pourvus de commandement et un grand nombre d'officiers étrangers se réunissent dans la cour du Fort; à deux heures moins cinq, le maréchal vient se mettre à leur tête.

Le canon de la forteresse retentit, et le maréchal, suivi d'un état-major des plus brillants, arrive sur le champ de manœuvres.

On lit dans le Journal des Débats :

Au loin, sur la droite des tribunes, dans la direction du château, apparaît un peloton de spahis; à 50 mètres en arrière galoppe le maréchal de Mac-Mahon, suivi d'une brillante escorte d'officiers français et étrangers, et d'un escadron de cuirassiers. Le maréchal passe devant les fronts des troupes adossées aux côtés saillants du bois de Vincennes, au lac de Gravelle et à la route de la Ferme. A deux heures et quart, le président de la République et son cortège viennent prendre place au pied des tribunes. A côté du Maréchal-Président et un peu en arrière se tient le maréchal Canrobert; derrière eux les généraux et attachés militaires, parmi lesquels on remarque le baron von Loë, général de la garde prussienne, plusieurs officiers généraux anglais et russes, et quelques chefs arabes. Dans la tribune centrale se trouvent M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, les ministres des finances, de l'intérieur, de la marine, des travaux publics, de l'instruction publique, le préfet de police et de hauts fonctionnaires et invités, ainsi que quelques dames en brillante toilette. Le ministre de la guerre, qui a pris le commandement de toutes les troupes, est allé se placer avec l'état-major du ministère ou état-major général face au maréchal et aux tribunes, et le défilé commence.

Voici le 4^e corps d'armée commandé par M. le général Deligny; en tête, la 4^e brigade de cavalerie, le 11^e bataillon de chasseurs à pied, une compagnie du génie, puis la 7^e division d'infanterie et la 8^e, suivies, la première, des batteries du 26^e régiment d'artillerie, la seconde des batteries du 31^e. Derrière marchent les voitures d'ambulance et le train des subsistances. Le corps d'armée se présente donc sensiblement dans l'ordre de marche, la cavalerie en avant. L'artillerie intercalée dans la colonne est obligée de défilér au pas, et les attelages marchent avec une régularité, d'ailleurs facile, qui excite les applaudissements des spectateurs; les six pièces de chaque batterie semblent portées sur un même essieu; mais ce n'est pas là qu'est l'intérêt du défilé. L'attention se porte principalement sur l'infanterie. On sait que les régiments ont reçu deux classes de réservistes; l'effectif des compagnies se trouve presque doublé et s'élève à près de deux cents hommes. Il est vrai que quelques flottements se produisent dans les rangs; mais on pouvait craindre pis que cela. Après quinze jours seulement d'exercices, il est surprenant que les réservistes ne rendent pas impossible un défilé, et le problème posé par la loi du recrutement semble résolu. Il faut dire d'ailleurs, au risque de paraître trop sévère, que les incorrections qui se produisent dans la marche de l'infanterie pourraient en partie être évitées si les cadres inférieurs étaient tout à fait à la hauteur de leur tâche. Notre insistance sur ce point tient à une conviction que nous avons pu nous faire ailleurs que sur le champ de manœuvres de Vincennes. Le riche recrutement de Saint-Cyr, qui doit relever le niveau des cadres, ne fera sentir ses effets que dans quelques années.

Du défilé des troupes placées sous les ordres du gouverneur de Paris, nous n'avons rien de nou-

veau à dire; comme à la revue du 20 juin, ce défilé a été élégant et correct.

Sur le défilé au trot des deux divisions de cavalerie il n'y a pas non plus d'observations nouvelles à présenter. L'instruction individuelle, du cavalier laisse à désirer quand on se reporte au souvenir des cavaleries allemande et autrichienne. Nous n'avons pas ici à rechercher les causes, mais à donner seulement des impressions, et, quand il s'agit des choses de la guerre, les comparaisons avec l'étranger sont en situation. Pourtant il y a lieu de se demander si les méthodes d'instruction ne laissent pas elles-mêmes à désirer quand on voit d'anciens cavaliers comme les gardes de Paris, par exemple, qui ont une assiette solide, négliger absolument les aides et galoper les jambes tendues vers l'épaule de leur monture.

La grande curiosité de la journée a été une manœuvre moitié de parade, moitié d'exercice exécutée par la cavalerie. Après le défilé des troupes, le général de division vicomte de Bonnemains, prenant le commandement de toute la cavalerie, environ 60 escadrons, les a formés en bataille sur deux lignes, face aux tribunes, et leur a fait exécuter une charge, ou plutôt, vu le manque d'espace, une marche en bataille à grande allure dans la direction des tribunes. C'était un grand spectacle qui a impressionné vivement tout le monde. Avant 1870, et il y a seulement deux ou trois ans, nous ne pensons pas qu'aucun général de cavalerie eût osé entreprendre de remuer de pareilles masses, et il est douteux que la tentative eût réussi. Cette fois les mouvements préparatoires ont été accomplis sans lenteur et avec ordre, et la manœuvre a été bien exécutée.

Pour résumer nos impressions de la journée, nous sommes revenus de Vincennes, non pas certainement émerveillés, mais réconfortés et pleinement rassurés pour l'avenir, car les hautes études militaires sont visiblement en progrès dans notre armée. Il est bon d'ailleurs qu'une sérieuse et sage république montre au témoins du dehors, à ses ennemis de l'intérieur et peut-être à de simples patriotes encore neutres et hésitants, qu'elle favorise, avec autant de succès qu'aucune autre forme de gouvernement, l'application large de l'intelligence aux nobles efforts de la science militaire.

ORIENT

L'attention de ceux qui suivent d'un regard inquiet, en Orient, les mouvements de plus en plus complexes et obscurs de la politique européenne, se reporte aujourd'hui avec plus d'intensité que jamais sur la Bosnie. A quel degré l'occupation que l'Autriche y opère si péniblement est-elle arrivée? A l'ouest, malgré l'échec de Bihatch, l'armée autrichienne avance: elle a pris Klioutch, après un combat acharné; elle reçoit la soumission des peuplades qui habitent les environs de Banjalouka; elle commence à pacifier la Kraïna. A l'est, le général Szapary a fait quelques pas par delà Doboï; il s'est dégagé de l'étreinte qui l'enserrait; mais les insurgés, dont le nombre s'élève, dit-on, à plus de 25,000, se sont établis dans une position habilement choisie, sur la route de Gracanica; pour passer, il faudra leur livrer un assaut terrible. Le feldzeugmestre Philippovitch, dont les forces demeurent cantonnées autour de Sérajevo, a derrière lui et à sa gauche tout cet espace montagneux et large qui, compris entre Sérajevo, la frontière serbe, la frontière autrichienne et Doboï, sert de champ de bataille et de camp retranché aux adversaires du général Szapary. Il est impossible au feldzeugmestre de pousser jusqu'au bout de la Bosnie, vers le district de Novi-Bazar, avant d'avoir chassé de cet espace

l'insurrection et affranchi ses communications avec la frontière autrichienne.

Il se noue évidemment des intrigues autour de la Bosnie. On le devine aisément aux nouvelles étranges qui circulent à Belgrade, à Vienne, à Constantinople et à Londres, dans le monde diplomatique. Ici, on raconte que l'Autriche négocie d'une part avec la Russie, et de l'autre avec la Turquie, pour obtenir un secours moral ou matériel qui lui permette de dompter promptement l'insurrection : le Montenegro et la Serbie, sur l'invitation du gouvernement russe, coopérerait à la répression : la Turquie enverrait des troupes en Albanie, d'abord pour venger l'assassinat de Méhémet-Ali, ensuite pour dissiper la Ligue albanaise, restaurer son autorité à Novi-Bazar et y garantir la paix. Là, on assure que le récit est faux ; on allègue que la dignité de l'Autriche lui défendrait d'accepter comme de solliciter de tels secours ; on affirme néanmoins que, par les soins du comte Schouvaloff, la Russie s'efforce de s'entendre avec l'Autriche pour imposer à la Porte certaines conditions propres à rendre plus expéditive et plus rigoureuse l'exécution du traité de Berlin ; et l'on ajoute que ces conditions seraient d'avance approuvées de M. de Bismarck. En même temps, on se plaint à Londres que lord Beaconsfield hésite à se joindre à M. de Bismarck pour peser sur la Turquie. Et, tandis que toutes ces rumeurs se répandent, tandis que toutes ces négociations se trament en secret, voici une dépêche qui nous annonce que le gouvernement russe conseille à la Serbie et au Montenegro « d'observer la plus stricte neutralité, » en leur notifiant confidentiellement que l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine sera provisoire, et ne se changera pas en annexion : restriction qui ne semble pas faite pour plaire à la politique autrichienne. Que veut-on ? Et quelle sera l'issue de toutes ces démarches ?

Si quelqu'un avait pu croire que la paix de Berlin allait tout résoudre ou du moins tout éclaircir, les événements le désabuseraient aujourd'hui.

Diverses dépêches ont annoncé que la Note grecque, dont les gouvernements signataires du traité de Berlin attendaient la remise, a été présentée en premier lieu au gouvernement italien, Rome, étant la capitale la plus voisine de la Grèce. Une dépêche de Rome, donne l'analyse de cette note, qui porte la date du 7 septembre. Il y est dit que la Porte se refusant à une entente avec la Grèce pour affecter une rectification de frontières, la Grèce fait appel à l'intervention des puissances, prévue par le traité de Berlin. Lorsque cette note aura été remise à toutes les grandes puissances, le moment sera venu pour celles-ci d'engager une action diplomatique. Jusqu'à présent, il n'a pu être question entre elles que de pourparlers sur la conduite à suivre lorsque la Grèce demanderait leur médiation. Maintenant, il va falloir qu'elles prennent une résolution. On annonce de tous côtés qu'il y a accord entre toutes les puissances, sauf l'Angleterre, qui se tient sur la réserve, pour presser la Porte-Ottomane d'exécuter l'article 24 du traité de Berlin, en consentant à une rectification de frontières.

INFORMATIONS

L'ordre du jour du Maréchal.

Le Maréchal-Président de la République vient d'adresser à l'armée l'ordre général suivant :

Versailles, le 16 septembre.

Soldats,

Les exercices, les manœuvres que vous venez d'exécuter, montrent que tous, anciens et jeunes soldats, vous êtes animés d'une bonne volonté et d'un entrain que je suis heureux de constater. Vous avez su profiter des leçons qui vous ont été données : je m'en suis assuré par moi-même dans le 4^e corps et dans le gouvernement militaire de Paris. Je remercie les officiers et sous-officiers du zèle intelligent et soutenu qu'ils ont mis à vous instruire.

Soldats, vous avez conservé, et vous conserverez toujours, j'en ai la conviction, cette discipline, cet esprit militaire, ce dévouement au pays, qui ont fait de tout temps la force de

l'armée française. Je vous en témoigne ma satisfaction.

Le Président de la République,

Maréchal de MAC-MAHON,

duc de MAGENTA.

On écrit du département du Nord au *Journal des débats* :

La voyage de MM. de Freycinet et Léon Say a amené bien des découvertes. On s'aperçoit partout que l'Empire, malgré sa prétention à l'excellence en matière de travaux d'utilité générale, n'a presque rien fait pour les grands intérêts nationaux. La nation, qui l'avait condamné pour son accès de folie finale, ne savait pas encore à quel point, dans les différents services administratifs, il a tout laissé en jachère ou en souffrance. C'est l'Empire qui par son incurie a permis à Anvers de s'enrichir aux dépens de Dunkerque. La seule ville par laquelle nous communiquons avec la mer du Nord, a son port rempli de bâtiments qu'on ne peut pas même décharger, faute d'espace et de quais. Il en résulte qu'un énorme trafic dont nous pourrions avoir les bénéfices s'opère aujourd'hui par Anvers, parce que, malgré la distance plus grande, les facilités de débarquement et d'écoulement y sont telles, qu'on y trouve, avec une tout autre facilité d'accès, une précieuse économie de temps. Les bâtiments qui viennent à Dunkerque ne savent jamais combien de temps ils seront forcés d'y rester en attendant leur tour de déchargement. De là une incertitude qui dégoûte et éloigne tous les étrangers, et rend la trafic impossible.

On dit que le 22 septembre, sur l'initiative de plusieurs membres du conseil municipal, un grand banquet sera donné à Paris en l'honneur de la première République. Un grand nombre de sénateurs et de députés y seraient conviés. Nous ignorons quelle créance on peut accorder à cette rumeur ; mais elle n'a rien d'in vraisemblable. Tout les gouvernements qui se fondent, éprouvent ainsi le besoin de s'affirmer leur propre existence : nul ne peut le trouver mauvais. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que les démonstrations soient absolument pacifiques, et qu'il n'y soit point prononcé de ces discours et de ces toasts significatifs qui viennent trahir des espérances inassouvies et jeter l'inquiétude dans la nation. Nous disons cela parce qu'on nous annonce qu'en même temps des banquets se préparent dans un grand nombre de chefs-lieux de la province pour la même date : à Bordeaux, à Montpellier, à Cette, à Nantes, à Lyon. Nous exprimons le désir que cette manifestation garde un caractère de calme et de sérénité.

(Liberté.)

CHRONIQUE LOCALE

Par décision ministérielle du 7 septembre, M. Darrodes est nommé chef d'escadron de gendarmerie, à Cahors.

On sait que la faction bonapartiste a organisé dans les campagnes du Lot, surtout en dehors des gros bourgs, une propagande cynique pour laquelle on a fait choix d'une collection d'individus qui ont la langue bien pendue, et qui s'en vont débiter à droite et à gauche les plus grotesques histoires.

Voici les dernières inventions sorties des conciliabules où quelques honnêtes gens de l'Empire s'appliquent à trouver les meilleurs moyens d'exploiter l'ignorance des villages et des hameaux éloignés :

1^o L'influence de l'ex-prince impérial à l'étranger permettra l'écoulement facile des vins à partir du mois de novembre. Son digne père n'avait fait une douzaine de guerres que pour contraindre les diverses puissances à ouvrir leurs ports au commerce, et le fils, par le crédit remarquable dont il jouit, obtient que ces ports ne soient pas de nouveau fermés.

2^o La grêle qui a ravagé une centaine de communes est une punition du ciel, dirigée contre la République et les républicains.

Cette deuxième invention fort accréditée en ce moment, nous paraît plus récréative que la première. Voyez-vous le ciel voulant chatier la

République, mais épargnant les départements républicains pour lancer d'énormes grêlons sur les récoltes des bonapartistes du Lot !

Nous prions les bons citoyens de nos cantons de vouloir bien nous communiquer les prochains récits qui seront mis en circulation, et qui viendront à leur connaissance. L'opinion que les bonapartistes professent sur la crédulité de nos populations, dépasse trop la mesure ordinaire des bourdes et des calembredaines, pour que nous nous dispensions de les publier pour l'édification du public en général et des électeurs sénatoriaux en particulier.

17^e CORPS D'ARMÉE

M. le général de Salignac-Fénelon a adressé la lettre suivante à M. le préfet du Gers :

Blagnac, 11 septembre 1878.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que les manœuvres d'automne du 17^e corps d'armée viennent d'être terminées, et que les différents corps qui y ont pris part sont, en ce moment, dirigés vers leurs garnisons ou leurs dépôts respectifs.

Pour la première fois, dans votre département, monsieur le préfet, on a dû faire, cette année, l'application du cantonnement des troupes, tel qu'il est prévu par la loi du 3 juillet 1877. Cette expérience, je suis heureux de le constater, a donné des résultats très satisfaisants.

Aussi je remplis un agréable devoir en vous exprimant, aujourd'hui, ma vive satisfaction pour l'accueil, plein de cordialité, que les troupes ont rencontré chez les populations, pendant toute la période de leurs marches et manœuvres.

Permettez-moi, monsieur le préfet, de réclamer votre concours pour faire parvenir à MM. les maires des communes que nous avons parcourues, ainsi qu'à leurs administrés, l'expression de ma sincère gratitude.

Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le général commandant le 17^e corps d'armée,

Signé : FÉNELON.

SOUSCRIPTION NATIONALE

D'encouragement aux beaux-arts et à l'industrie

ET LOTERIE DE L'EXPOSITION.

La souscription nationale a un double but : Encourager les artistes et les industriels qui ont contribué au succès de l'Exposition, en leur facilitant la vente des objets qu'ils ont exposés ; Augmenter l'effet utile de l'Exposition, en créant un fonds spécial destiné à défrayer de leurs frais de voyage à Paris les citoyens peu aisés de la province que leur profession et leurs aptitudes désignent d'une manière plus particulière comme appelés à profiter de l'étude des produits et des appareils réunis au Champ-de-Mars.

Elle est constituée par l'émission de billets de loterie, dont le produit en argent sera intégralement consacré à ce double emploi, dans la proportion de deux tiers pour les achats des objets exposés et d'un tiers pour le fonds de subvention aux voyages de l'Exposition.

Les achats d'objets d'art et de produits industriels exposés, sont effectués par une commission nommée et présidée par le ministre de l'agriculture et du commerce. Ils forment les lots de la loterie, et ils seront répartis, en séance publique, entre les porteurs de billets, par la voie du tirage au sort.

Le tirage au sort ainsi que la remise des lots gagnants aux ayants droits auront lieu à la clôture de l'Exposition.

Les lots actuellement achetés par les soins du comité central ont employé une somme de six cent trente mille francs.

Les lots offerts jusqu'au 1^{er} septembre par divers exposants et donateurs sont au nombre de 830 et représentent une valeur de plus de quatre cent mille francs.

Les uns et les autres sont marqués dans les vitrines de l'Exposition par une étiquette spéciale.

Le prix du billet est fixé à un franc.

La vente en est faite par les débitants de tabacs, les bureaux de poste et de télégraphe,

les percepteurs et autres intermédiaires déjà autorisés à vendre des tickets ; et par les concessionnaires chargés de la vente du Catalogue général dans l'intérieur de l'Exposition.

Les personnes qui désireraient servir d'intermédiaires, doivent s'adresser, à Paris, à M. Nicolle, agent du Trésor, rue de Rivoli, 192, et dans les départements, aux Trésoriers payeurs généraux qui sont dépositaires de billets.

Nota. — Une remise de 5 0/0 est accordée aux personnes désireuses de se rendre concessionnaires de billets.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, invite chaque préfet à dresser une statistique financière de son département, ainsi qu'un état des divers services départementaux. Ces travaux partiels serviront de base à une statistique générale des départements au point de vue financier et administratif, que le gouvernement publiera, suivant le vœu de la commission du budget de 1878 et des Chambres législatives. Le ministre a pris pour termes de comparaison les années de 1866 et 1876 parce qu'en 1866 les départements étaient régis par la loi de 1838, tandis qu'en 1876 la loi de 10 août 1871, qui a augmenté les attributions des conseils généraux, fonctionnait déjà depuis quatre années. En comparant la situation à ces deux époques, on pourra apprécier les résultats divers de l'application de deux systèmes différents d'administration départementale.

Une réunion ayant pour but de dresser une liste d'ouvriers de Cahors, qui seraient proposés à l'administration supérieure, pour le voyage de l'exposition, a eu lieu dimanche soir.

M. l'adjoint Delport présidait la séance. Après avoir parlé de la sollicitude du gouvernement républicain pour la classe ouvrière, il propose de nommer une commission qui sera chargée de faire un choix des ouvriers les plus dignes d'aller à l'Exposition.

Après délibération, cette commission est formée des membres du bureau.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu ce soir, 19 septembre, pour discuter et arrêter définitivement la liste.

Mode de classement des sous-lieutenants de réserve provenant des engagés conditionnels de première année.

Versailles, le 1^{er} septembre 1878.

Messieurs,

Consulté sur le mode de classement qu'il convient d'adopter à l'égard des nouveaux sous-lieutenants de réserve provenant des anciens engagés conditionnels de première année, admis par la décision du 24 février 1878 à bénéficier des dispositions de l'article 39 de la loi du 13 mars 1875, j'ai arrêté le 24 août dernier les dispositions suivantes :

1^o Les sous-lieutenants de réserve provenant des engagés conditionnels d'un an, qu'ils aient, ou non, reçu effectivement le grade de sous-officier, prendront rang, à date égale de nomination, après les anciens sous-officiers de l'armée active et de l'ex-garde nationale mobile :

2^o Ces mêmes officiers seront classés entre eux comme ci-après :

A. Ceux qui auront obtenu le grade de sous-officiers à l'expiration de leur année de volontariat :

B. Ceux qui auront été caporaux ou brigadiers pendant cette même année.

C. Ceux qui auront mérité la note *très-bien*, sans aucun grade.

3^o Les engagés conditionnels n'ayant obtenu la note *très-bien* qu'après avoir été maintenus au corps une deuxième année, pour insuffisance d'instruction, seront classés après ceux qui auront mérité la même note à la fin de leur première année.

J'ai l'honneur de vous prier de veiller, en ce qui vous concerne, à l'exécution des dispositions contenues dans la présente dépêche.

Circulaire au sujet des cultivateurs qui n'auraient pas traité convenablement les travailleurs militaires mis à leur disposition.

Versailles, le 10 septembre 1878.

Mon cher général,

Mon attention a été appelée sur la manière

peu convenable dont plusieurs cultivateurs ont traité les travailleurs militaires mis à leur disposition, cette année, pour les travaux de la moisson.

Ainsi, il a été reconnu que, quelquefois, on a donné à ces hommes une nourriture tout à fait insuffisante, qu'on leur a imposé un travail excessif sans leur laisser de repos ; ou que des injures ont été proférées contre eux au sujet de leur travail, et qu'enfin on n'a pas fourni à ces militaires, pour travailler aux champs, des effets à cet usage, ainsi que cela aurait dû être et avait été promis.

Afin de prévenir le renouvellement de faits aussi regrettables, je vous invite à prescrire aux commandants de corps sous vos ordres par qui auront été fournis des travailleurs militaires d'établir et de m'adresser, par votre intermédiaire, un rapport détaillé sur toutes les particularités qui ont signalé l'emploi de ces militaires pendant le temps qu'ils ont passé chez les cultivateurs.

Si, par suite de l'examen de ces rapports, il y avait lieu de reconnaître que certains cultivateurs dans votre corps d'armée n'ont pas traité comme ils auraient dû le faire les militaires mis à leur disposition, vous auriez à les signaler à MM. les préfets de leurs départements respectifs, et à faire prévenir ces cultivateurs qu'ils n'auront plus à compter désormais sur le concours de travailleurs militaires pour les aider à faire leurs récoltes.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la guerre,
Général BOREL.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Pagès, vétérinaire, à qui on offrait de grands avantages ailleurs, reste définitivement fixé à Montcuq.

Chemin de fer de Paris à Orléans

HUIT JOURS A PARIS

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le jeudi, 26 septembre prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin. Le retour de Paris aura lieu le samedi 5 octobre prochain.

Prix des Places (aller et retour)

Cahors à Paris : 2^e classe, 45 fr. ; 3^e classe, 32 fr.

La cour d'appel de Nancy, sous la présidence de M. d'Hannocelles, a rendu, dans une de ses dernières audiences, une décision très im-

portante en matière de renseignements commerciaux.

Elle a décidé que le donneur de renseignements sur la solvabilité commerciale d'un commerçant ne saurait être responsable d'un renseignement fourni de bonne foi, s'il a été induit en erreur par un tiers ; il ne doit pas répondre, en effet, d'une faute qui n'est pas la sienne.

Sous ce titre : *Deux Touristes*, nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* :

On parle toujours en ville d'un procès entamé depuis quelques jours et qui promet d'être des plus piquants, tant par le nom des personnes en cause que par l'objet du litige.

Voici ce dont il s'agit : Mlle Marie Sasse, la célèbre artiste de l'opéra, qui a créé le rôle de Selika dans *l'Africaine*, est arrivée il y a trois semaines environ à Toulouse, venant de Luchon : elle était en compagnie de M. Ernest Leblanc, naguère rédacteur en chef du *Progrès Libéral*, attaché aujourd'hui, dit-on, à un journal républicain de Paris. Les deux voyageurs sont descendus ensemble à l'hôtel Tivollier.

Pendant leur séjour à l'hôtel, les deux touristes ont fait bonne chère, les déjeuners et les dîners qui avaient lieu en commun, étaient des plus fins et des mieux servis. Mlle Sasse faisait elle-même la carte.

Lorsqu'est venu le quart d'heure de Rabelais, M. Ernest Leblanc, qui n'avait sans doute aucun argument irrésistible à faire valoir auprès du maître d'hôtel, n'a rien trouvé de mieux que de filer en train rapide, laissant Mlle Sasse, seule, en présence de M. Tivollier qui lui présentait une note de huit à neuf cents francs. L'artiste a déclaré à M. Tivollier qu'elle voulait bien payer les dépenses qui lui étaient personnelles, mais qu'elle n'entendait nullement payer pour M. Leblanc, son compagnon de table.

Mlle Sasse, qui voulait partir, a fait assigner M. Tivollier, en référé, devant le président du tribunal de première instance de Toulouse, pour le contraindre à accepter ses offres et à lui livrer ses bagages, offrant de déposer la somme nécessaire pour garantir, au besoin, la totalité de la somme qui est due à M. Tivollier.

M. le président a rendu une ordonnance conforme à la demande de Mlle Sasse.

Le tribunal civil aura donc à décider s'il y a solidarité entre deux voyageurs de sexe différent qui arrivent ensemble dans un hôtel et qui mangent à la même table.

Nous rendrons compte de ce curieux procès qui n'aura lieu, sans doute, qu'après les vacances.

COMMUNE DE MONTCUQ

Octroi

Il sera procédé le trois novembre 1878, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville de Montcuq, par le maire, à l'adjudication au plus

offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme des droits de l'octroi municipal de ladite ville, pour trois années entières qui commenceront le premier janvier 1879 et finiront le 31 décembre 1881.

Les droits sont établis sur les bœufs, vaches, veaux, génisses, moutons, brebis, agneaux de lait, porcs, viandes dépecées ou salées. La première mise à prix est fixée à deux mille cinq cents francs.

On n'admettra aux enchères que les personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du maire quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours au préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères, ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au secrétariat de la mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer tant sur le montant des produits, que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Montcuq,

L. IRISSOU.

Vo et approuvé.

A Cahors le 13 septembre 1878,

Pour le Préfet du Lot,

Le Secrétaire général,

J. CAVIOLE.

Pour la chronique locale ; A Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

18 septembre.

M. Gambetta a passé la nuit à Valence. Aujourd'hui mercredi, par le train de dix heures dix minutes, il est parti pour Romans, où un déjeuner lui était préparé, et où l'attendait une réception enthousiaste. A trois heures réunion publique dans le cirque, construit exprès pour la circonstance, et qui pourra contenir environ quinze mille auditeurs. M. Gambetta doit prononcer là un grand discours politique. Un banquet sera donné dans la soirée à Romans. Il est

probable que de Romans, M. Gambetta se dirigera sur Grenoble, où il a été invité par la municipalité.

Suivant une dépêche de Berlin, le prince de Bismarck est, dit-on, mécontent du refus de l'Angleterre de se joindre aux puissances, dans le but de faire à la Porte des représentations identiques à propos des retards apportés à l'exécution du traité de Berlin, et l'on prétend que le chancelier a l'intention de renouveler sa tentative.

L'évacuation des troupes russes des environs de Constantinople se fait avec activité. Une dépêche de Constantinople annonce que plusieurs navires sont partis aujourd'hui.

Bourse de Paris.

Cours du 19 Septembre.

Rente 3 p. %..... 76.85
— 3 p. % amortissable. 80.40
— 4 1/2 p. %..... 107.50
— 5 p. %..... 113.85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 18 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.100 »	3.110 »
Crédit foncier.....	755 25	755 50
Orléans-Actions.....	1.190 »	1.195 »
Orléans-Obligations.....	387 »	357 50
Suez.....	767 50	768 75
Italien 5 %.....	73 15	72 97

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 10 (14 septembre).

Exposition universelle. Les tabacs français. — Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Paris. Séances des sections. — Congrès de botanique et d'horticulture à Paris. — Bulletin des sociétés savantes. Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 10 (14 septembre).

Saint-Simon et le saint-simonisme, d'après M. Paul Janet, par Georges Guéroult. — Etudes nouvelles sur la révolution. L'opinion russe pendant la révolution française, d'après des documents russes, par M. Alfred Rambaud. — Exposition universelle. L'Amérique centrale et méridionale, par Léo Quesnel. — Notes et impressions, par N***. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 45 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

19 Septembre 1878. (66)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRÉ.

Seconde Partie.

IX

LES DEUX LETTRES

On enleva Mme Lepelletier toujours évanouie, puis le prévôt poussa la porte de son cabinet en s'assurant qu'elle était bien fermée.

— Maintenant, monsieur, dit-il au Hollandais à nous deux !

X

LA VENGEANCE DU MARI

Le comte s'attendait à une scène violente, la colère tranquille du prévôt l'étonna ; mais il comprit que, pour être con-

tenue, elle n'en serait pas moins terrible. — Faisons vite, dit le magistrat au Hollandais, vous m'avez promis une preuve de mon déshonneur et vous avez fourni cette preuve ; toute peine mérite salaire ; vous attendez donc que je paye le prix de cette honte.

— Vous m'avez forcé de vous dévoiler la vérité.

— Assez ! ma femme est coupable... comprenez-vous cela ! La femme du prévôt des marchands va faire le sujet des articles de gazette et son honneur défrayer la conversation des Parisiens. Cela ne sera pas... Est-ce que la femme qui a porté mon nom doit être effleurée même par le soupçon ? Quelle est la voix qui l'accuse ?... La vôtre, n'est-ce pas ? Je saurai la faire taire, cette voix maudite... D'ailleurs il faudrait prouver votre calomnie, et pour prouver il n'existe que cette preuve... Cette preuve vous la montrerez à d'autres ; pour éviter cela, je la garde.

Et le prévôt serra vivement la lettre dans son pourpoint.

— Vous me volez ! s'écria le Hollandais qui commençait à devenir inquiet de la tournure qui prenait la scène.

Le magistrat eut un sourire de mépris.

— Voler ! fit-il.

— Que me donnerez-vous en échange,

— La vie et la liberté !

— Dites-vous vrai ?

— Coupable de rapt, la prison vous réclame ; criminel d'Etat, l'échafaud vous attend. Eh bien ! partez, partez ! Vous voyez bien que j'ai peur de vous puisque je vous fais grâce... Vous et moi savons seuls sa faute... à vous le salut en échange de son honneur ! Je ne vous demande que le silence.

— Alors, fit Rheinberg, réprimant un mouvement de joie, vous me signerez ce sauf-conduit...

— Le dernier, oui. Donnez !

Il s'assit à son bureau et écrivit d'une main fébrile.

— Vous le voyez, je vous laisse la liberté. Il y va de la sureté du roi pourtant. Oh ! vous mettez mon dévouement à une cruelle épreuve ! Magistrat, je me rends coupable de félonie ; mais je vous ai promis la vie pour cette lettre, et malgré mon devoir vous aurez la vie sauve... Tenez, voici votre laissez-passer valable jusqu'à lundi, et faites que je ne vous rencontre plus.

— Votre signature est ma sauvegarde, monsieur le prévôt.

— Oh ! si vous ne voulez pas que je l'oublie, partez, monsieur, partez !... Le Hollandais ne se le fit pas répéter ; il ouvrit rapidement la porte et disparut dans les escaliers de l'Hôtel-de-Ville.

Derrière lui, le prévôt, toujours calme rouvrit la porte et appela un gardien.

— Allez tout de suite chez M. Blondel

ordonna-t-il, et dites-lui de se rendre ici immédiatement, j'ai à lui parler pour affaire qui ne souffre aucun retard.

Puis il ferma du dehors la porte de son cabinet, mit la clef dans sa poche et se dirigea vers l'appartement de sa femme.

Louise, couchée sur un lit de repos, venait de reprendre connaissance ; elle était entourée de Mariette et de plusieurs femmes qui lui prodiguaient les soins les plus empressés.

On attendait le médecin.

Le prévôt fit signe aux femmes de Louise de sortir. Elles obéirent, et, comme Mariette restait :

— Sortez aussi, dit le prévôt, ce qui va se dire ici ne doit être entendu que de madame et de Dieu !

Mariette, tremblante, regarda sa maîtresse !

— Va ! dit la jeune femme d'une voix si faible qu'à peine le prévôt l'entendit ; laissez-moi, je le veux.

Le prévôt fit plusieurs fois le tour de la chambre sans prononcer une parole, puis il se laissa tomber dans un grand fauteuil en murmurant :

— Coupable !... elle !... Louise !... ma femme !... Elle n'a pu me pardonner d'avoir uni mon sort au sien !... Et cet amour si grand n'a pas su trouver le chemin de son cœur, qu'elle a donné à un autre.

Un autre ! poursuivit il en se levant...

Elle riait peut être avec lui, elle riait de ce malheureux qui avait fait ce rêve impossible d'être aimé d'elle malgré son âge

Puis, riant d'un air sinistre :

— Ah ! ah ! ah ! pauvre époux, ce qui causait tes insomnies, tu le sais maintenant c'était le souffle de leurs paroles ; ce qui brûlait tes lèvres, c'était l'écho de leurs baisers... Et tu la croyais chaste et digne ! Et tu douterais peut-être encore, et tu démentirais cette lettre fatale si tu ne l'avais vue à tes pieds, courbée sous le poids de sa faute et redoutant la colère de l'époux outragé !...

Ce cruel désespoir était affreux à voir. Cet homme, au faite des grandeurs et honoré de l'amitié de tout Paris, dont il était l'âme, cet homme laissait couler sur ses joues amaigries des larmes brûlantes.

Louise, plus blanche que le mouchoir qu'elle tenait sur ses lèvres, fit un effort pour se soulever.

— Ce que je redoute, dit-elle de sa voix faible, ce n'est pas votre colère, c'est votre douleur. Oh ! je n'ai jamais si bien entrevu la profondeur de l'abîme où je suis tombée. Aussi je n'implore ni pitié, ni grâce... Vengez-vous, tuez-la, cette épouse infame, tuez-la sans miséricorde, ni merci !

(A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pitoite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, réteation, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revaléscièrè. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opioïdèrè. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revaléscièrè enlève toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revaléscièrè chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amor-

tissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonte de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quel'qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

PARIS.

RHUMATISMES, GOUTTE
NÉURALGIES guéris en 36 heures, suivant le 24 h. par le
SALICYLATE DE SOUDE
SCHLUMBERGER

SEUL FABRICANT BREVETÉ
Boîte, 3 fr. (2 à 3 boîtes p. une cure) 3 boîtes, 8 fr.
GRAVELLE ET GOUTTE AIGUE
guéries par le SALICYLATE de LITHINE
Flacon de 60 Pilules : 5 fr.

PASTILLES SALICYLÉES préviennent et guérissent Rhume, Angine, Croup, etc. boîte, 2 fr.

VIN, QUATE, GLYCÉRINE SALICYLÉS
PRÉPARÉS PAR CHEVRIER, PHARM. DÉPOSITAIRE
21, Faubourg Montmartre, Paris.
Exiger marque Schlumberger, seule garantie de pureté.
Dépôt dans les bonnes pharmacies

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or ; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêt votives ; Lanternes vénitienes.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET
VENDUES AVEC GARANTIE
Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.

Les seules appréciées par l'industrie agricole, remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-file, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	40 —
300 — — — — —	15 —
400 — — — — —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES. — NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.